

FORMATION Maintien Actualisation des Compétences

Premiers Secours chez l'enfant et le nourrisson

Réf : AFP SAP 05 - le 14/10/2022 Maj



PUBLIC : Cette action de formation est destinée à toute personne travaillant dans le milieu d'enfants et de bébés

PREREQUIS : Aucun

TARIF : 300 euros TTC

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES :

A l'issue de la formation, le stagiaire sera capable :

- **D'intervenir efficacement face à une situation d'accident (Protéger, Alerter, Secourir)**
- **Revoir et Appliquer les gestes de premiers secours adaptés chez l'enfant et le nourrisson**

CONTENU :

- ✓ La protection
- ✓ L'alerte
- ✓ L'obstruction brutale des voies aériennes
- ✓ Les hémorragies externes
- ✓ Le traumatisme
- ✓ Les plaies
- ✓ Les brûlures
- ✓ Le malaise
- ✓ La perte de connaissance
- ✓ L'arrêt cardiaque

MOYENS ET METHODES PEDAGOGIQUES :

Moyens pédagogiques : Salle de cours, ordinateur, vidéo projecteur, diaporama, mannequins (enfant, nourrisson), défibrillateur, matériel divers.

Méthodes pédagogiques : Exposé interactif - méthode démonstrative et applicative.

EVALUATION : Conforme à l'unité d'enseignement prévention et secours civiques de niveau 1

VALIDITE : conseillée tous les 24 mois

DUREE - MODALITES PEDAGOGIQUES

Délai d'accès : Inscription 15 jours avant la formation.

Date : déterminée sur la convention

Durée de la formation : 4h00

Lieu de la formation : (déterminé sur la convention)

Le nombre de participants : 4 à 10 stagiaires
Maximum pour un formateur.

Convention : Une convention de formation est établie entre AFP et le client à minima de 3 semaines avant la date de formation.

MODALITES DE SUIVI ET D'EVALUATION :

Feuille de présence émarginée par demi-journée, fiche de suivi, évaluation des acquis des stagiaires, évaluation à chaud, attestation de fin de formation.

CONTACT :

Administration et Référente Handicap :

Corine TASSET (Gérante)

auditformapro@gmail.com

Tél. 06 19 70 46 06

Conseiller pédagogique : Thierry TASSET

csformation@orange.fr

Tél. 06 87 50 50 25

QUALITE DU FORMATEUR :

Formateur titulaire du certificat de formateur SST et à jour de la formation continue



Pour les personnes en situation d'handicap : AFP louera une salle de formation accessible au sens du CCH : Art 111-9-7. Sur demande, les cours sont également adaptables.